Dossier de presse

Mercredi 24 avril 2013

Installation de la Zone de sécurité prioritaire de Bellevue
24 avril 2013

Une politique de sécurité tournée vers les territoires et leurs habitants

---

Éléments de contexte sur les zones de sécurité prioritaires

Le 30 juillet 2012, le Ministre de l'Intérieur impulsait la création des zones de sécurité prioritaires, définies comme des **territoires ciblés dans lesquels des actes de délinquance ou d'incivilité sont structurellement enracinés et qui nécessitent une méthode d'action renforcée**.

Cette méthode d'action renforcée repose sur trois piliers:

- l'identification des besoins spécifiques des territoires,
- l'optimisation et la coordination des ressources sur ce territoire,
- la mise en place de partenariats entre les acteurs du territoire.

Ce dispositif vient compléter le travail partenarial et les initiatives déjà mise en œuvre dans le cadre des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance des villes de Nantes et de Saint-Herblain.

Le diagnostic des besoins du territoire

Caractéristiques socio-économiques du quartier Bellevue

Situé sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain, le quartier Bellevue compte près de 19.000 habitants dont 15 000 habitants pour la ZSP

Le territoire est classé en ZUS. Ses établissements scolaires sont classés en ZEP.

L'indice de chômage y était estimé à 18,6% en 2011.

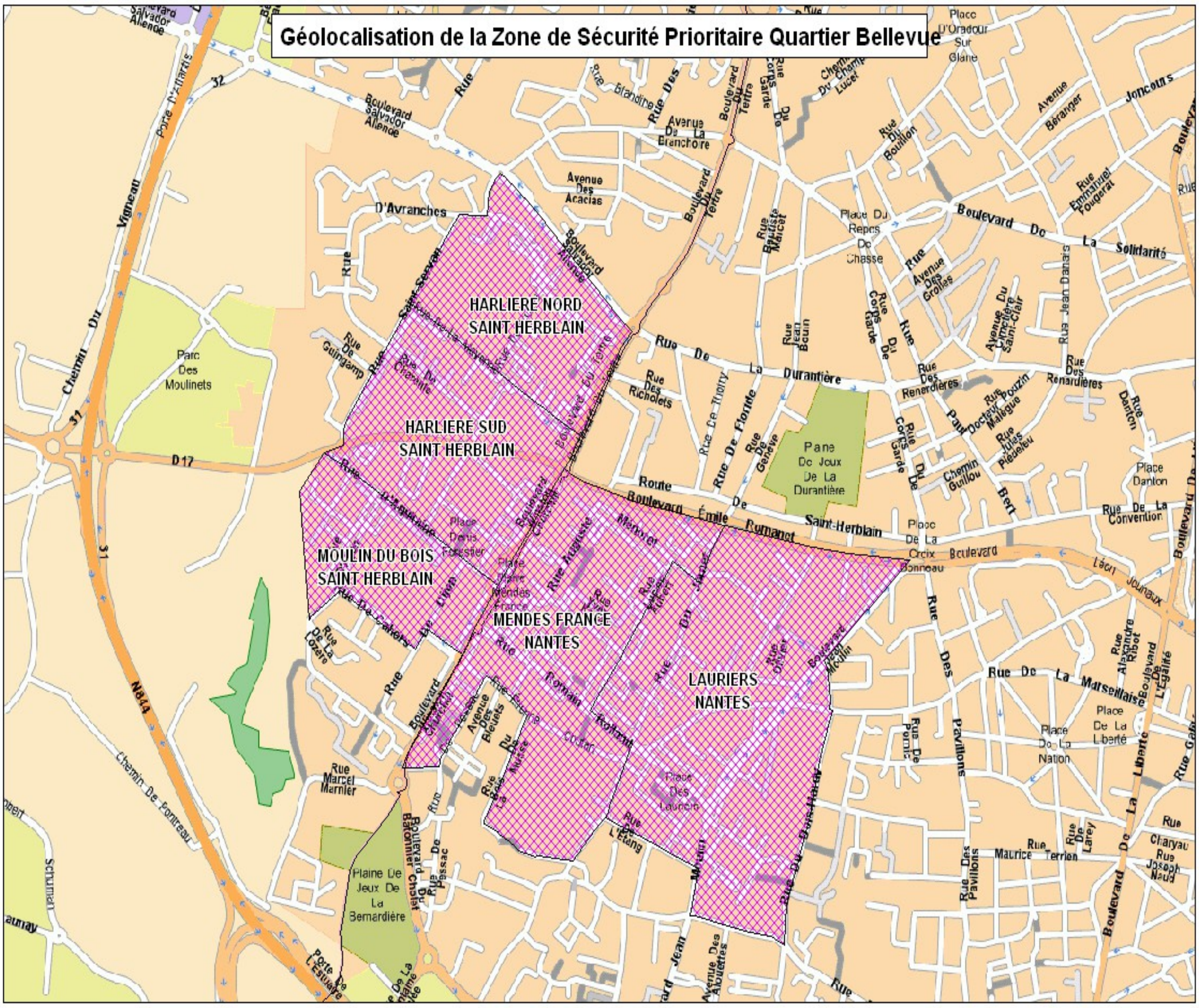

Quatre phénomènes de délinquance et d'incivilités spécifiques ont été identifiés pour être traités en priorité afin de lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants :

- les deals de rue, le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine.
- les incendies volontaires,
- les rodéos,
- les agressions et incivilités dans les transports en commun.

Les frontières du territoire d'intervention

La zone correspond au quartier Bellevue situé à l'ouest de agglomération nantaise sur le territoire des deux communes : le périmètre précis de la ZSP correspond dans un premier temps aux microquartiers suivants : *Harlière nord, Harlière sud, Moulin du Bois, Mendès France, Lauriers.*

Ce découpage en microquartiers doit permettre un traitement plus fin des phénomènes délictueux. Le zonage de la ZSP pourra évoluer en fonction des déplacements des actes de déliquance.

Contact presse :
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service de la communication interministérielle (SCI)
02 40 41 20 91 – 06 73 46 31 20
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
http://www.loire-atlantique.gouv.fr/